

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

**ARRETE DE STATIONNEMENT**

1 route de Montreuil

**N°2023-22/6.1**

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L; 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5;

Vu la demande présentée par la société VARIN père et fils de Villedieu les poeles pour des travaux d'isolation au 1 route de Montreuil le 28 mars 2023 à Marigny-le-Lozon

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement pendant le déroulement des travaux,

ARRETE

**Le mardi 28 mars 2023 de 8h à 18h.**

Article 1 : Le stationnement sera interdit au 1 route de Montreuil à Marigny le mardi 28 mars 2023 de 8h à 18h.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Le maire et le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 15 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,  
Noel MONTAGNE, conseiller municipal

